



## Conseil économique et social

Distr. générale  
11 novembre 2014  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et à la session extraordinaire  
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes  
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement  
et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »

### Déclaration présentée par Catholic Family and Human Rights Institute et Family Research Council, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition.



## Déclaration

Alors que le système des Nations Unies se prépare à lancer un nouveau programme de développement, il est essentiel de faire le point sur les accords conclus dans le passé en faveur de l'égalité en droits et en dignité des hommes et des femmes, en particulier les textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui s'est tenue en 1995 à Beijing. Cette réunion de la Commission de la condition de la femme est l'occasion d'analyser les résultats de la Conférence de Beijing et d'en évaluer les succès et les lacunes.

Les lois et les politiques qui reconnaissent la dignité et la valeur intrinsèques de l'être humain sont indispensables à la protection des droits de l'homme pour tous. Les femmes disposent de l'ensemble des libertés et des droits fondamentaux consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Pourtant, tout au long de l'histoire et aujourd'hui encore, leurs droits ont trop souvent été bafoués, restreints et violés. Dans le monde entier, les femmes ont longtemps été marginalisées et asservies par des lois et des politiques insensibles à leur contribution fondamentale à la famille et à la société dans son ensemble, et qui ne leur ont pas permis d'intégrer pleinement la vie politique, sociale et économique.

Le Programme d'action adopté par l'Assemblée générale à l'issue de la Conférence de Beijing a intégré bon nombre d'éléments positifs du mouvement en faveur de l'égalité des hommes et des femmes, qui a débuté au XIX<sup>e</sup> siècle pour se développer durant la majeure partie du XX<sup>e</sup> siècle, en vue de renverser la tendance historique à la marginalisation et l'assujettissement des femmes. Il a notamment contribué à faire prendre conscience qu'il fallait soustraire les femmes à toute forme d'exploitation et de domination et qu'elles devaient être pleinement intégrées à la vie sociale, politique et économique.

Le Programme d'action a contribué de façon déterminante à la plus grande attention qui est désormais prêtée à l'égalité en droits et en dignité des hommes et des femmes, aux problèmes des femmes en situation de pauvreté, à leur alphabétisation et leur éducation, à l'élimination des violences faites aux femmes, à la contribution des femmes à l'édification d'une culture de la paix, ainsi qu'à leur accès à l'emploi, à la terre, au capital et à la technologie. Enfin et surtout, le Programme d'action a mis en avant la contribution essentielle des femmes au développement.

Les sociétés qui ne reconnaissent pas la dignité inhérente aux femmes et son caractère inaliénable ne peuvent tout simplement pas prospérer. Les lois et les politiques qui consacrent l'égalité de droits entre les hommes et les femmes sont indispensables au développement durable. Aujourd'hui plus que jamais, il est universellement admis qu'il ne saurait y avoir de développement et de progrès si les femmes sont reléguées en marge de la société ou réduites à la servitude. Les sociétés ne peuvent évoluer et aller de l'avant si les femmes sont privées d'un accès équitable à l'éducation, aux soins de santé et aux débouchés économiques. Ces principes ont été mis en œuvre dans les objectifs du Millénaire pour le développement, et continueront à l'être dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015.

Depuis 1995, nous avons beaucoup progressé vers une meilleure protection des droits des femmes, notamment pour ce qui est d'intégrer les femmes à tous les aspects de la vie publique. Cependant, il reste encore beaucoup à faire.

De nombreuses violations des droits des femmes, mises en évidence il y a 20 ans dans le Programme d'action, sont encore commises en toute impunité par des États et de puissantes organisations, souvent sous couvert de prêter assistance aux femmes ou à la société dans son ensemble. Les femmes pauvres en sont les premières victimes. Citons en particulier la stérilisation et l'avortement forcés, l'avortement sélectif en fonction du sexe du fœtus et les politiques de planification de la famille contraignantes et discriminatoires qui sont menées dans le monde entier.

L'avortement, ce fléau terrible et inqualifiable qui mine notre époque, continue de faire beaucoup plus de victimes parmi les filles en raison de la sélection selon le sexe. Dans les régions du monde où prévaut la préférence pour les fils, les fœtus féminins sont avortés avant même d'avoir pu prendre leur premier souffle. La technologie a contribué à faire de la sélection prénatale en fonction du sexe du fœtus une cause de mortalité chez les filles à naître. Toutefois, les droits des fœtus féminins ne sont pas les seuls menacés par cette pratique odieuse. Dans ces régions, les filles qui survivent à la préférence pour les fils sont exposées à un risque accru de violence, en raison du rapport de masculinité anormalement élevé qu'entraîne la sélection du fœtus en fonction du sexe. Partout où les hommes sont beaucoup plus nombreux que les femmes, on constate une augmentation de la traite des êtres humains.

Les politiques de planification familiale contraignantes, notamment en Afrique, font partie de programmes financés par les gouvernements de pays riches, des organisations internationales et de célèbres philanthropes, généralement motivés par le souci de réduire la fécondité. La quasi-totalité de ces programmes offrent, en matière de planification familiale, des solutions qui sont néfastes et qui ont été rejetées par les femmes des pays développés pour des solutions de remplacement plus sûres. En outre, les femmes africaines ne sont pas informées des risques liés aux contraceptifs injectables contenant une forte dose d'hormones, tels que le Depo Provera, ainsi qu'à la prise d'autres contraceptifs dangereux. Certains de ces produits sont interdits dans les pays développés, ou s'accompagnent d'importantes mises en garde. Les femmes qui les utilisent s'exposent à l'ostéoporose, encourrent un plus grand risque de contracter le VIH/sida et certains types de cancer, pour ne citer que quelques-uns des dangers pour la santé.

Divers aspects du Programme d'action demeurent négligés, dont certaines aspirations propres aux femmes comme la maternité, ainsi que leurs besoins fondamentaux dans des domaines tels que l'éducation, la nutrition et l'assainissement. À l'inverse, le Programme d'action accorde trop d'importance à certaines questions, au détriment de la santé et des droits des femmes.

Il n'y a pas si longtemps, l'Organisation mondiale de la Santé et le Fonds des Nations Unies pour la population déclaraient encore que la mortalité maternelle avait été divisée par deux depuis 1990. Or, des recherches récemment menées par le renommé Institute for Health Metrics and Evaluation montrent que la mortalité et la morbidité maternelles n'ont en réalité reculé que de 22 % depuis 1990. Cette situation est scandaleuse, étant donné que l'on sait depuis plus d'un demi-siècle comment faire pour que la grossesse et l'accouchement se déroulent sans risques. Il faut que les femmes puissent suivre des études supérieures et qu'elles puissent bénéficier d'accoucheuses qualifiées, de soins prénatals et anténatals, d'un accès à l'eau et à l'assainissement et de soins obstétricaux d'urgence.

Les sociétés qui ne reconnaissent pas la dignité inhérente aux femmes et son caractère inaliénable ne peuvent pas survivre. Certaines femmes élevant seules leurs enfants, le fait de négliger les besoins particuliers des mères revient à faire preuve de discrimination à l'égard des femmes. En outre, le rôle des femmes au sein de la famille devrait être valorisé au même titre que leurs autres contributions. Malheureusement, la maternité est souvent pénalisée par la société. Elle devient un obstacle au travail des femmes et à la progression de leur carrière. Dans certaines sociétés, le choix des femmes de fonder une famille n'est plus respecté par tous, car on attend d'elles qu'elles accordent la priorité à leur carrière. Fait plus inquiétant, les femmes qui décident d'être mères et de fonder une famille sont victimes de nouveaux stéréotypes négatifs les présentant comme faibles et serviles. Tous ces éléments contribuent à ce que le rôle des femmes au sein de la famille soit constamment négligé dans les politiques internationales et nationales.

Il faudrait notamment investir davantage dans l'éducation, la santé et les autres services sociaux. Dans les pays en développement, les femmes ont encore besoin de produits de première nécessité leur permettant de survivre et d'échapper à la pauvreté ou à une mort prématurée. Par exemple, selon le Programme alimentaire mondial, près du quart de la population d'Afrique subsaharienne souffrirait de la faim. D'après l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 774 millions d'adultes (dont 64 % de femmes), vivant majoritairement en Afrique subsaharienne, ne disposent pas des compétences de base en lecture et en écriture. Ces inégalités touchent les femmes de manière disproportionnée.

En dépit de tous ces éléments, certains pays, voire des organismes et des programmes des Nations Unies, appellent à investir davantage dans des domaines du Programme d'action qui ont déjà fait l'objet d'une grande attention, en particulier la contraception. Le monde est saturé de produits contraceptifs. Les études menées par l'Institut Guttmacher ces 10 dernières années ont invariablement montré que seules 4 % à 8 % des femmes vivant dans les pays en développement – où les besoins de la population en matière de planification familiale seraient « non satisfaits » – déclareraient ne pas avoir les moyens d'acheter des contraceptifs ou ne pas y avoir accès. En Afrique, moins de 2 % des femmes mariées affirment ne pas avoir accès aux méthodes modernes de planification de la famille ou les trouver trop chères. Pour la plupart, les femmes n'ont pas recours à la contraception pour d'autres raisons, notamment parce qu'elles s'inquiètent des effets secondaires et des risques pour la santé. Pourtant, des groupes de planification de la famille déclarent que 220 millions de femmes dans les pays en développement ont des besoins non satisfaits en matière de contraception, et qu'il faut consacrer plus de ressources pour « accroître la demande » chez les femmes ayant accès à la contraception mais qui refusent d'y recourir ou, en d'autres termes, convaincre les femmes d'utiliser des contraceptifs.

Dans certains domaines, les priorités du Programme d'action ont par ailleurs été mal ciblées, notamment lorsqu'il s'agit de promouvoir la notion d'autonomie sexuelle complète au rang de norme des droits de l'homme. La Charte des Nations Unies n'assujettit les mœurs sexuelles à la compétence d'aucun organe de l'Organisation. En effet, l'article 2 dispose qu'« aucune disposition de la présente Charte n'autorise les Nations Unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État ni n'oblige les Membres à soumettre des affaires de ce genre à une procédure de règlement aux termes de la

présente Charte ». Les mœurs sexuelles font précisément partie des questions dont il vaut mieux qu'elles soient régies par le droit interne.

Compte tenu des nombreux changements intervenus dans les lois et les politiques en faveur de leur autonomisation au cours des dernières années, l'avenir des femmes s'annonce radieux. Cependant, il reste encore un long chemin à parcourir. Le programme de développement pour l'après-2015, avec sa nouvelle orientation universelle, doit être un moyen de continuer à pousser les nations à reconnaître la dignité et la valeur inhérentes à toute personne humaine et l'égalité des femmes et des hommes.

---